

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le quatre Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 26 Août 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Bernard VETTRAINO - Jean-Luc GALLEY - Elodie VIREY, Adjoints.
Michel BERGER - Monique ROUSSIAU - Bruno FAVIER - Eddy
BERNARDI - Régis MONNIER
François TARTARY - Yann PROPHETE

Absents excusés : Jean-Philippe LOUIS pouvoir à Bernard VETTRAINO
Françoise FEY L'HERISSON pouvoir à Régis MONNIER
Karine RODRIGUEZ

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Elodie VIREY a été désignée pour remplir cette fonction.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

I. TRAVAUX EN COURS (ENFOUISSEMENT DES LIGNES – VOIRIE)

- Voirie :

Les travaux de la tranche ferme s'achèvent, la pré-réception se fera à la prochaine réunion de chantier.

Les travaux de la tranche conditionnelle débuteront semaine 37. Le marquage est réalisé.

Une vérification par hydro cureuse et caméra va être réalisée.

- Enfouissement des rues :

- Les travaux de terrassement Rue de la Poste doivent s'achever cette semaine. Jean-Luc GALLEY a contacté M. ROUSSEL pour les finitions dans les rues déjà réalisées. VIGILEC fera les raccordements électriques dans la foulée. Il signale également un vol de cuivre dans une tranchée Rue de la Poste et d'un attelage de véhicule au dépôt Rue des Fâches.

- Les travaux de la Rue de la Croix Malot dureront environ 3 semaines et devraient théoriquement finir pour la période des vendanges.

-

- Plusieurs branchements plomb ont été remplacés.
- Dans les bâtisses communales Rue de Derrière l'Eglise, seul un branchement eau a été conservé

II. TRAVAUX EGLISE ET AMENAGEMENT AUTOUR DE L'EGLISE

M. le Maire informe les Membres présents d'un rendez-vous avec l'Association FOYER Nazareth, un rendez-vous est pris avec le Cabinet Juvenelle pour chiffrage des travaux.

A vérifier si la demande de subvention prévoit

les travaux de la Rue de Derrière l'Eglise de la tranche optionnelle afin de les inclure ou non dans le projet d'aménagement autour de l'Eglise.

M. le Maire donne des explications complémentaires à l'ensemble des Membres du Conseil concernant le fonds de dotation.

III. TRAVAUX SECURITE ECLUSE

M. le Maire informe les membres présents que la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement sécurité de type « écluse » Grande Rue a été lancée.

Après avoir pris connaissance des diverses propositions reçues,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés (13 voix pour)

CONFIE la Maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes BRUGGER-VIARDOT -BEBV- à la Chapelle Saint Luc - pour un montant de 2180 € HT soit 2607.28 € TTC

CHARGE le Bureau d'Etudes BRUGGER-VIARDOT -BEBV de contacter le SLA Bar-sur-Seine et lancer l'appel d'offres pour les travaux ci-dessus visés.

DIT que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2013

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre et tous documents relatifs à cette décision.

IV. PERSONNEL COMMUNAL ET ASSURANCES

M. le Maire donne les informations suivantes :

- Vanessa ALEXANDRE a été recrutée en contrat CUI du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 31 août 2014 à raison de 20 h par semaine et une prise en charge à 70 % avec une formation en mairie assurée par la secrétaire.

- effectifs des différentes écoles du RPI.

- le montant de la mise à disposition de la salle de la cantine reste inchangé par rapport à l'an dernier, soit 470 € mensuel.
- rendez-vous le 12 septembre prochain avec le responsable de la sécurité de l'Inspection Académique pour les locaux du RPI.
- Poste de rédacteur de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2013.
- Les assurances du personnel confiées à CIGAC (Groupama) arriveront à échéance le 31 Décembre 2014. La reconduction sera vue en 2014.

V. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de voter une subvention exceptionnelle de **60 €** aux Associations suivantes :

- Sapeurs-Pompiers de Landreville
- Société de Tir la Fraternelle
- Landreville Shoot of Paintball
- Syndicat d'Initiative de Landreville

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2013.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

VI. PLU

M.le Maire informe qu'il a rendez-vous avec le CDCEA le 19 Septembre prochain.

La période d'instruction prenant fin aux alentours du 15 Octobre, un courrier sera transmis au Président du Tribunal Administratif de Châlons afin de nommer un commissaire-enquêteur pour l'enquête publique qui se déroulera du 1^{er} au 30 Novembre 2013.

VII. NUMERIQUE A L'ECOLE

Equipement numérique des écoles élémentaires et maternelle– sollicitation des Fonds Européens - FEDER

Exposé :

La Commune de LANDREVILLE pour le RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers-sur-Artaut poursuit depuis plusieurs années une démarche d'équipement des écoles élémentaires et maternelle en matériel informatique et plus globalement en outils des technologies de l'information et de la communication.

Outre l'intérêt pédagogique de cet usage et l'acculturation progressive des jeunes du regroupement pédagogique à ces outils, l'utilisation des matériels, notamment informatiques, permet de créer un lien facilité entre les acteurs de la vie éducative et scolaire.

En effet, la modification sociologique, notamment des rythmes de travail, a pour conséquence de rendre plus rares et difficiles les rencontres du corps enseignant avec les parents et leurs enfants.

C'est pourquoi le Conseil Municipal prend l'initiative d'équiper en numérique les écoles élémentaires et maternelle du RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers-sur-Artaut.

Il est possible pour la Commune de LANDREVILLE pour le RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers-sur-Artaut de solliciter le concours des fonds européens (FEDER) pour accompagner une démarche globale d'acquisition et d'équipement numérique des écoles, via l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi 2007/2013 » des fonds

structurels. Pour ce faire, elle souhaite répondre à un appel à projet régional « le numérique à l'école »

Afin d'être éligibles, les projets doivent notamment s'inscrire dans une pédagogie favorisant l'usage des ressources numériques dans et hors de la classe, encourager l'acquisition par les élèves des connaissances et compétences numériques mais également fédérer les membres de la communauté éducative autour du projet d'école.

Il ne s'agit donc pas d'une simple acquisition de matériel numérique mais bien d'une démarche structurelle en direction des enfants et de la communauté éducative dans son ensemble, en cohérence avec les autres actions menées en matière d'éducation et d'équipement des écoles.

C'est également dans ce sens que la Commune de LANDREVILLE pour le RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers-sur-Artaut souhaite, en partenariat avec les établissements scolaires, l'Inspection Académique de l'Aube et les parents, mettre en place une démarche d'Environnement Numérique de Travail (ENT) par l'acquisition d'un logiciel permettant le partage d'informations et de documents entre les enseignants et les parents.

La candidature de la Commune de LANDREVILLE pour le RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers-sur-Artaut concernerait trois classes réparties sur trois écoles, pour un budget prévisionnel de 15360.69 HT, soit 18371.39 € TTC comprenant également la sécurisation du matériel ainsi que l'installation de logiciels d'ENT ; la charge nette pour la Commune de LANDREVILLE pour le RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers-sur-Artaut est évaluée à 6082.84 € TTC, le reste de la dépense étant compensé par les Fonds Européens sollicités au taux maximum soit 80 % du montant prévisionnel hors taxes, ou 12.288.55 €.

Il vous est donc proposé de déposer un dossier au titre de cet appel à projet FEDER et de solliciter l'octroi d'un concours pour l'équipement numérique des écoles du RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers-sur-Artaut, dans les conditions ci-dessus évoquées.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal par **12 voix Pour et 1 Abstention**

APPROUVE le projet d'équipement numérique des écoles du RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers-sur-Artaut et son plan de financement.

DECIDE l'engagement de la Commune de Landreville pour le RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers-sur-Artaut tel que présenté.

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de fonds européens (FEDER) au nom de la Commune de Landreville pour le RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers-sur-Artaut pour ce programme au travers de l'appel à projet régional « Le numérique à l'école » et de solliciter l'octroi desdits fonds européens.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions, de ce programme de numérisation, et de ce financement.

APPROUVE le lancement de la consultation pour l'équipement numérique des écoles élémentaires et maternelles et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

VIII. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission bâtiments :

La réception des travaux de la Maison MEYA a eue lieu le 11 Juillet dernier.

Des travaux de finition ont été réalisés à l'intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le local en garage au CPI de Landreville pour entreposer le camion FPT tant qu'il sera propriété du CPI.

La nouvelle affectation sera signalée à GROUPAMA.

IX. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES.

- Une étude globale est en cours par rapport aux parcelles mises à disposition à la Commune par Monsieur Bernard VETTRAINO (emplacement benne à verres, chemin entrée de village et bassin de rétention).

- courriers divers :

- Remerciements de M. PHILBERT pour le prêt des grilles d'exposition

- Réclamations de Mme RECA concernant le chemin des Jardins.

- travaux vannage : le Syndicat de l'Ource informe que sans demande préalable, les travaux ne seront pas pris en charge. La facture présentée par la Serrurerie MATHIEU sera à régler en totalité par la Commune. M. le Maire informe qu'en cas de travaux futurs, une demande doit être faite préalablement au Syndicat afin d'obtenir une prise en charge de 50 % comme stipulé dans les statuts.

- La CCAO nous informe que l'entretien des chemins de randonnée sur la Commune sont à sa charge ainsi que l'AFR.

- La surveillance des lignes ERDF se fera par hélicoptère à basse altitude durant tout le mois de Septembre.

- Courrier de Claude PARIS, Maire de Cunfin informant la CCAO et ses Délégués qu'il ne participera plus à certaines réunions.

Questions diverses :

Yann PROPHETE :

- Signale l'état défectueux des portes et portillon de l'école primaire de Landreville.
- Butée de porte trop haute gênant l'entrée d'un véhicule dans la cour. M. le Maire rappelle que la cour est destinée à l'école et non au stationnement de véhicules.

François TARTARY demande où en sont les travaux de réfection de toiture des abattoirs. M. le Maire répond que l'Entreprise doit débiter les travaux en septembre prochain.

Régis MONNIER

- signale le problème de chiens errants persistant jour et nuit
- informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection du Calvaire vont bientôt débiter et le raccordement de la Maison à Joël FOURNIER commenceront lundi 09 septembre prochain, un arrêté de circulation alternée par feux tricolore sera pris en ce sens.

Eddy BERNARDI rappelle que le bruit produit par le tampon du réseau d'assainissement au milieu des 4 Rues n'est toujours pas résolu. Un courrier sera envoyé au SDDEA afin qu'il recense les différents tampons défectueux et procède à leur changement ou réparation.

Bruno FAVIER a remarqué que des personnes procédaient à des relevés au sein de l'Espace Chaussin au niveau du petit pont.

Michel BERGER invite l'ensemble du Conseil Municipal à la Vendange aux livres qui se déroulera le 15 septembre prochain à la Maison des Associations.

Jean-Luc GALLEY explique pourquoi des barrières d'interdiction de stationner, afin de faciliter le transport scolaire, le temps des travaux de voirie, ont été posées à proximité de l'école primaire.

Bernard VETTRAINO rappelle la vitesse excessive à laquelle les véhicules roulent devant chez lui.

M. le Maire demande qu'une tournée du village soit effectuée à la tombée de la nuit, avant le début des vendanges, afin de recenser les ampoules grillées sur l'éclairage public.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 05.

La prochaine réunion de Conseil Municipal sera fixée en fonction des vendanges.